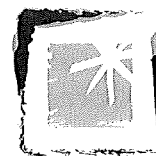


N° DEL/2022-161

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 décembre 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 05 décembre 2022

PRESENTS (24)

Délégués titulaires (23) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (14) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. DATIN Yves a donné procuration à Mme DUBOCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme RIVET Murielle,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à M. VALADOUR Jean-Pierre,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à M. Gérard BRETTE.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Avenant n°1 à la convention portant constitution d'une entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Corrèze

M. le Président rappelle la délibération en date du 22 mars 2021 approuvant la convention entre les 7 EPCI constitutifs du bassin de la Corrèze.

La convention d'Entente a pour objet d'inscrire dans un cadre défini les conditions de participations réciproques et les modalités de fonctionnement des intercommunalités signataires pour une mise en œuvre concertée de la compétence GEMAPI afin d'arrêter un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) commun sur le bassin versant de la Corrèze.

La convention prévoit à l'article 4 que les frais d'enquête publique nécessaires à la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant de la Corrèze soient partagés entre les membres de l'entente.

La convention prend fin lors du solde administratif et financier de l'opération estimé au plus tard le 31 décembre 2022.

Aujourd'hui, la réalisation du diagnostic du PPG a atteint la phase de définition des objectifs stratégiques et objectifs opérationnels. Ceux-ci permettront de déterminer les actions à mettre en œuvre sur le territoire. Le PPG devra être autorisé par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de Travaux.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'étude pour la réalisation de ce PPG commun sur le bassin de la Corrèze et du délai d'instruction du dossier de DIG (8 mois), il est nécessaire de prolonger la durée de la convention.

M. le Président propose d'accepter l'avenant N°1 prolongeant la durée de la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention portant constitution d'une entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Corrèze, prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2024,
- **Autorise** M. le Président à signer ledit avenant à ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 décembre 2022**

Le Président,


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières
Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26